

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-11-038474-108
BB-1382

COUR SUPÉRIEURE
(Division commerciale)
*Loi sur les arrangements avec les
créanciers*

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT ET DU
COMPROMIS DE :

**WHITE BIRCH PAPER HOLDING
COMPANY**

-et-

WHITE BIRCH PAPER COMPANY

-et-

**STADACONA GENERAL PARTNER
INC.**

-et-

BLACK SPRUCE PAPER INC.

-et-

**F.F. SOUCY GENERAL PARTNER
INC.**

-et-

3120772 NOVA SCOTIA COMPANY

-et-

**ARRIMAGE DE GROS CACOUNA
INC.**

-et-

PAPIER MASSON LTÉE

« Petitioners (Intimées)»

-et-

ERNST & YOUNG INC.

Contrôleur (Intimée)

-et-

**STADACONA LIMITED
PARTNERSHIP**

-et-

**F.F. SOUCY LIMITED
PARTNERSHIP**

-et-

**F.F. SOUCY, INC. & PARTNERS,
LIMITED PARTNERSHIP**

-et-

**B.D. WHITE BIRCH INVESTMENTS
LLC**

Mises en cause

-et-

**SERVICE D'IMPARTITION
INDUSTRIEL INC.**

Requérante

**REQUÊTE POUR OBTENIR UNE ORDONNANCE
VISANT LA VALIDITÉ D'UNE CRÉANCE
(Art. 11 LAAC)**

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN SON CABINET OU EN COUR DE PRATIQUE EN DIVISION COMMERCIALE DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA REQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. La requérante est créancière de l'une des débitrices en l'occurrence F.F. Soucy S.E.C. (F.F. Soucy limited partnership) tel qu'il appert du présent dossier;
2. Le 7 juin 2010, la requérante a complété et produit, en conformité avec la procédure de réclamation établie par le tribunal le 6 mai 2010, sa preuve de réclamation pour un montant de 1 748 857,76\$, tel qu'il appert d'une copie de la preuve de réclamation dont l'original est entre les mains du contrôleur, laquelle sera produite en liasse avec la preuve de réclamation de la compagnie sœur de la requérante sous la pièce **RO-1**;
3. En plus d'être expédiée par télécopieur, cette preuve de réclamation a été dûment reçue par le contrôleur dans les délais requis, tel qu'il appert des « détails de suivi » produits par le site web de Purolator, lesquelles preuves de livraison seront produites sous la cote **RO-2**;
4. Conformément à la preuve de réclamation, la créance de la requérante est dûment garantie par une hypothèque légale de la construction, dûment publiée;
5. Cette hypothèque légale de la construction a aussi été dûment conservée par un préavis d'exercice publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Témiscouata sous le numéro 17 281 495, tel qu'il appert du préavis d'exercice produit en liasse avec l'état certifié d'inscription sous la cote **RO-3**;
6. Cette hypothèque légale de la construction résulte de travaux de la requérante, lesquels ont apporté une plus value égale ou supérieure au montant de la créance;
7. Le paiement de cette créance est expressément prévu aux termes du « Asset Sale Agreement », tel qu'amendé et approuvé par le tribunal, et plus particulièrement aux articles suivants :

Section 1.1

- a) *“Fixed Asset Cash Amount” means the amount of: (a) (...) (b) any claim in favor of Service d'Impartition Industriel inc. in connection with its notice of exercise of a hypothecary right against certain Owned Real Property to secure sums allegedly due for work on immovables located on such Owned Real Property not to exceed CDN\$ 1 748 857; (...)*

Section 5.22 Fixed Asset Cash Amount

- b) *The Fixed Asset Cash Amount shall be first allocated to the Owned Real Property to which the claims comprising such amount relate and be used to satisfy such claim, if determined payable, in accordance herewith. Such claims shall be paid to the extent the Canadian Court finally determines by Closing that all or a portion of such claims rank senior in priority to the claims of the lenders under the First Lien Credit Agreement. If any claim is unresolved at Closing, such Fixed Asset Cash Amount shall be deposited into escrow pending resolution thereof. To the extent that (a) any portion of the Fixed Asset Cash Amount is determined not to be senior in priority to the claims of the lenders under the First Lien Credit Agreement or (b) it is finally determined that a claimant is entitled to a recovery of less than the full amount of such claim, such portion of the Fixed Asset Cash Amount shall be disbursed from the escrow to the Sellers as part of the Cash Component hereunder.*

le tout tel qu'il appert du troisième amendement du Asset Sale Agreement, qui sera produit au soutien des présentes sous la cote **RO-4**;

8. Selon ces articles, ces montants sont donc payables dans la mesure où le tribunal détermine que la créance de la requérante est prioritaire à celle des autres créanciers garantis de premier rang;
9. À cet égard lors de l'audition tenue le 5 octobre 2011 devant ce même tribunal, un « disclosure statement for the plan of liquidation under chapter eleven of the bankruptcy coach » a été produit, lequel comportait un projet de « allocation of purchase price », intitulé « schedule a) » et un exhibit b);
10. Ce dernier document fait mention de la créance de la requérante, tel qu'il appert dudit exhibit b) et de la schedule a) du plan de liquidation dûment déposés devant les tribunaux américains, lesquels seront produits sous la cote **RO-5**;
11. La créance de la requérante et la valeur de sa garantie n'ont jamais fait l'objet d'une contestation;
12. Le 18 novembre, le contrôleur a reconnu à peu de chose près, soit une divergence de 1 000\$ entre la preuve de réclamation et ses propres données, le montant de la créance et la validité de l'hypothèque légale qui la garantie, tel qu'il appert de l'échange de courriel qui sera produit sous la cote **RO-6**;
13. Il appert en outre que les débitrices n'ont pas l'intention de contester cette créance;

14. La confirmation de la validité de cette créance doit être obtenue avant la clôture afin d'éviter que ce montant fasse l'objet d'une mise sous écrou;
15. Or, la requérante est en droit d'obtenir ce montant sans délai, à la clôture de la transaction à venir selon le « Asset Sale Agreement »;
16. Dans les circonstances et vu les termes du « Asset Sale Agreement », il est indiqué que le tribunal rende une ordonnance afin de confirmer que la créance de la requérante est garantie par une hypothèque légale de la construction et qu'elle prend rang, pour son plein montant, avant toute autre hypothèque publiée avant la sienne;

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente requête;

DÉCLARER que la requérante détient une créance valide à l'égard de la débitrice F.F. Soucy General partner inc. et sur les actifs immobiliers décrits à son hypothèque légale de la construction;

DÉCLARER que cette créance s'établit à 1 748 857,76\$, sous réserve d'un ajustement à la baisse de moins de 1 000\$, que voudrait imposer le contrôleur;

DÉCLARER que cette créance est dûment garantie par une hypothèque légale de la construction;

DÉCLARER que conformément au « Asset Sale Agreement », ce montant soit considéré comme un « Fixed Asset Cash Amount » à être payé à la clôture de la transaction, à la requérante, conformément aux dispositions du « Asset Sale Agreement »;

LE TOUT sans frais, sauf au cas de contestation.

Trois-Rivières, le 27 avril 2012



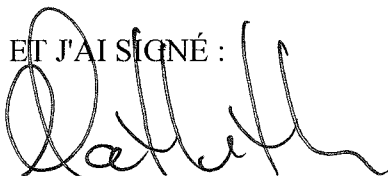
BÉLANGER SAUVÉ, s.e.n.c.r.l

Procureurs de la requérante

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Martin Letendre, ingénieur, domicilié et résidant au 150, de la Tadoussac à Laprairie, province de Québec, J5R 0E2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le vice-président et le représentant dûment autorisé de la requérante en la présente cause;
2. Tous les faits allégués à la présente requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ : 
MARTIN LETENDRE

Assermenté devant moi à Trois-Rivières
Ce 27 avril 2012


Commissaire à l'assermentation
pour tout le Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À :

Me Matthew Liben
Stikeman Elliot
mliben@stikeman.com

Me Martin desrosiers
Osler, Hoskin & Harcourt LLP
mdesrosiers@osler.com

Me Marc S. Wasserman
Osler, Hoskin & Harcourt LLP
mwasserman@osler.com

Me Christian Lachance
Davies Ward Phillips Vineberg
clachance@dwpv.com

Me Julie Lavertu
Gilbert Simard Tremblay
jlavertu@gstlex.com

Me Yves Saint-André
Trudel Nadeau
Ysaint-andre@trudelnadeau.com

Me Ben Iselin
Mcquirewoods LLP
biselin@mcquirewoods.com

Me Marc Duchesne
Borden Ladner Gervais
mduchesne@blgcanada.com

Me Alain Robitaille
Langlois Kronström Desjardins
Alain.robitaille@lkd.ca

Me Gerald N. Apostolatos
Langlois Kronström Desjardins
Gerry.apostolatos@lkd.ca

Me Jean Fontaine
Stikeman Elliot
jfontaine@stikeman.com

Me Sandra Abitan
Osler, Hoskin & Harcourt LLP
sabitan@osler.com

Me Denis Ferland
Davies Ward Phillips Vineberg
dferland@dwpv.com

Me Marc-André Gravel
Gravel Bédard Vaillancourt
magravel@gbvavocats.com

Me Pierre-Stéphane Poitras
Gilbert Simard Tremblay
ppoitras@gstlex.com

Me Louise-Hélène Guimond
Trudel Nadeau
lhguimond@trudelnadeau.com

Me David Bish
Goodmans LLP
dbish@goodmans.ca

Me Mathieu Lévesque
Borden Ladner Gervais
malevesque@blgcanada.com

Me André Rousseau
Lapointe Rosenstein Marchand Mélançon
Andre.rousseau@lrmm.com

Me Tina Hobday
Langlois Kronström Desjardins
Tina.hobday@lkd.ca

Me François LeBel
Langlois Kronström Desjardins
Francois.lebel@lkd.ca

Me Alain Riendeau
Fasken Martineau Dumoulin
ariendeau@fasken.com

Me Luc Morin
Fasken Martineau Dumoulin
lmorin@fasken.com

Me Richard Goldman
Kirkland & Ellis LLP
richard.goldman@kirkland.com

Me Jonathan L. Hauser
Troutman Sanders LLP
Jonathan.hauser@troutmansanders.com

Me Michel Marleau
Ernst & Young inc.
Michel.marleau@ca.ey.com

Me Jean-Yves Simard
Lavery, De Billy
jysimard@lavery.ca

Me Bertrand Giroux
BCF
bg@bcf.ca

Me Éric Savard
Gravel Bernier Vaillancourt
esavard@bgavocats.com

Me Benjamin C. Ackerly
Hunton & Williams LLP
backerly@hunton.com

L. Joseph Latham
Goodmans LLP
jlatham@goodmans.ca

Me Sylvain Rigaud
Ogilvy Renault LLP
srigaud@ogilvyrenault.com

Me Xénophon Martis
Fasken Martineau Dumoulin
xmartis@fasken.com

Me Serge Guérette
Fasken Martineau Dumoulin
sguerette@fasken.com

Adam J. Goldstein
Kirkland & Ellis LLP
Adam.goldstein@kirkland.com

Me Martin Rosenthal
Ernst & Young inc.
Martin.rosenthal@ca.ey.com

Me Jean-Daniel Breton
Ernst & Young inc.
Jean-daniel.breton@ca.ey.com

Me Jonathan Warin
Lavery, De Billy
jwarin@lavery.ca

Me Gordon Levine
Kugler Kandestin LLP
glevine@kugler-kandestin.com

Me Tyler P. Brown
Hunton & Williams LLP
tpbrown@hunton.com

Me Jason W. Harbour
Hunton & Williams LLP
jharbour@hunton.com

Me Brendan O'Neill
Goodmans LLP
boneill@goodmans.ca

Me Ira Greene
Hogan Lovells US LLP
Ira.greene@hoganlowells.com

Me Dena Copulsky Haufman
Hogan Lovells US LLP
Dena.kaufman@hoganlowells.com

Me Roger P. Simard
Fraser Milner Casgrain LLP
Roger.simard@fmc-law.com

Me Shayne Kukulowicz
Fraser Milner Casgrain LLP
Shayne.kukulowicz@fmc-law.com

Me Marc André Morin
Mcmillan LLP
Marc-andre.morin@mcmillan.ca

Me Steven Weisz
Blake, Cassels & Graydon LLP
Steven.weisz@blakes.com

Me Bernard Boucher
Blake, Cassels & Graydon LLP
Bernard.boucher@blakes.com

Me Sébastien Guy
Blake, Cassels & Graydon LLP
Sebastien.guy@blakes.com

Me Jocelyn Morency
Boily Morency Roy, avocats
bomo@videotron.ca

Me Louis Robillard
Arav, Robillard & Laniel, avocats
Louis.robillard@rrq.gouv.qc.ca

Me Marie-Élaine Racine
Joli-Cœur Lacasse s.e.n.c.r.l.
Marie-elaine.racine@jolicoeurlacasse.com

Me Dominique Bigras
Joli-Cœur Lacasse s.e.n.c.r.l.
Dominique.bigras@jolicoeurlacasse.com

PRENEZ AVIS que la requête en rejet sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge Robert Mongeon, J.C.S., siégeant en son cabinet ou en pratique, dans et pour le district judiciaire de Montréal, le **2 mai 2012**, à **9 h 30**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, **en une salle à être déterminée** au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Trois-Rivières, le 27 avril 2012


BÉLANGER SAUVÉ, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la requérante

C.A. :

C.S. : 500-11-038474-108

**COUR D'APPEL
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT
RELATIF À :**

**WHITE BIRCH PAPER HOLDING COMPANY
ET ALS.**

Débitrices

-et-

ERNST & YOUNG INC.

Contrôleur

-et-

STADACONA LIMITED PARTNERSHIP ET AL

Mises-en-cause

-et-

**SERVICE D'IMPARTITION INDUSTRIEL INC.
ET AL.**

Opposantes

**REQUÊTE POUR OBTENIR UNE ORDONNANCE
VISANT LA VALIDITÉ D'UNE CRÉANCE**

Client-Dossier-Avocat : BB-1382
13601-32-441

Me François Vigeant
BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.
Avocats – Barristers
125, rue des Forges, bureau 600
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Tél. : 819 379-1221
Télec. : 819 371-1214